



## Faire démonter une clim posée sans autorisation de l'AG

Par **paparock**, le **09/12/2015** à **18:20**

Bonjour,

Un copropriétaire qui n'est autre que le syndic bénévole de l'immeuble (comportant 4 appartements), a posé cet été un climatiseur sur les parties communes sans autorisation de l'AG.

De plus ce syndic fait de l'intimidation et demande que la pose de ma clim fasse l'objet d'une demande de résolution à la prochaine AG (ce qui est normal) mais essaie de manipuler les autres copropriétaires afin que j'obtienne un vote défavorable.

Je loue cet appartement pour lequel la clim ne fait l'objet d'aucune urgence. La solution la plus équitable et bien méritée serait de faire démonter son installation et lui imposer de remettre les murs de l'immeuble dans leur état d'origine.

Comment procéder afin d'obtenir ce résultat à moindre coût ?

En vous remerciant pour vos réponses.